

S.A.S. A BON PORT

Société par actions simplifiée A BON PORT

Au capital de 2 500 Euros

Siège social :

53, Rue Victor Lesueur, 76290 Montivilliers

Enregistrée sous le N° 913018485 au RCS du Havre

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE POUR LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 31 octobre 2023 à 14h00, au siège de la société,

les deux associés de la S.A.S. A BON PORT au capital de 2 500 Euros, n° 913019485 RCS Le Havre ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le président dans les formes prévues à l'article 19 – 2. des statuts de la société.

Associés présents :

Jean-Pierre CLOSTERMANN, résidant au 53 Rue Victor Lesueur, 76290 Montivilliers

Monique RENAUD, épouse CLOSTERMANN, résidant au 53, Rue Victor Lesueur, 76290 Montivilliers

Associés représentés :

Néant

L'ensemble des associés, propriétaire de 100% des parts sociales, étant présent, le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il montre les comptes annuels.

L'assemblée doit délibérer sur la question suivante : Changement de l'objet social de la société.



Première résolution

Après avoir constaté dans les comptes annuels l'absence de chiffre d'affaire de l'activité secondaire « Agent commercial », l'assemblée décide de supprimer cette activité de l'objet social de la société pour se concentrer sur l'activité principale « Diagnostic, conseil, Formation, séminaires aux entreprises et aux particuliers ». Cette suppression sera effective à compter du 01/11/2023.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article 3 des statuts relatif à l'objet social sera désormais rédigé ainsi :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, le diagnostic, le conseil, la formation, les séminaires aux entreprises ou aux particuliers.

1. Dans les disciplines relevant, entre autres, des facteurs organisationnels et humains et du management, dans les secteurs relevant entre autres d'activités à risques pour la vie humaine et/ou l'environnement.

2. Dans les disciplines relevant de la simulation, entre autres de navigation ou de machine de navire.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Montivilliers le 31 octobre 2023,

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials followed by a horizontal line.